



## TROP PAYE ET REFUS DU PRESTATAIRE DE REMBOURSEMENT

-----  
Par Heda

Bonjour à tous,

je suis allée avec 3 amis le 05.08.23, dans un parc aquatique. Nous avons pris 4 tickets ainsi que 2 cassiers, pour une note total de 146?. Nous avons divisé la note en 2, soit 73? à 2. Mon amie a réglé ses 73?, sauf que moi, lorsque mon compte bancaire a été débité, je n'ai pas été débité de 73? comme mon amie, mais de la totalité du ticket, soit 146?. J'ai fais un mail au parc, qui après plusieurs échanges notamment des tickets et de mon relevé de compte, refuse mon remboursement, en prétextant qu'ils ne peuvent pas vérifier que nous étions 4 comme l'on indique, car selon les paiements nous étions 6. Sauf que sur le tickets des prestations, il y a bien marqué 4 accès et non 6. De plus le ticket indique 2 paiements de 73?, alors que mon compte bancaire indique un prélèvement de 146?.

Que puis je faire ?

Car depuis le 17.08.23, où ils m'ont répondu qu'ils ne ferait rien, je n'arrive pas à avoir de retour de leurs part.

D'avance merci pour vos retours

Bonne journée